

CONSEIL DES MINISTRES

Quatorzième session ordinaire

Addis-Abéba / Février/Mars 1970

CM/308

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITE
DES SEPT CHARGE D'ENTREPRENDRE UNE ETUDE SUR LE MANDAT
LA STRUCTURE ET LA COMPOSITION DU COMITE DE LIBERATION



RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITE DES SEPT CHARGE
D'ENTREPRENDRE UNE ETUDE SUR LE MANDAT, LA STRUCTURE ET LA COMPOSITION
DU COMITE DE LIBERATION.

Il convient de rappeler que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a désigné lors de sa sixième session ordinaire un Comité de sept membres composé de l'Algérie, de la République Centrafricaine, de l'Ethiopie, du Kenya, du Maroc, du Sénégal et du Sierra Leone, pour entreprendre, après consultations avec les mouvements de libération et tous les Etats membres de l'OUA, une étude sur le mandat, la structure et la composition du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique (CM/Res.205 (XIII)).

Le Comité des Sept a ouvert ses travaux le lundi 23 février 1970. S.E. Monsieur Youssouff SYLLA, Ambassadeur du Sénégal en Ethiopie, a été élu Président, et S.E. Monsieur C.P. FORRAY, Ministre des Affaires Etrangères du Sierra Leone, Rapporteur.

Le Comité ayant examiné le rapport du Secrétaire général administratif de l'OUA sur la question et entamé un long débat sur le programme ainsi que sur la méthode de travail à adopter, a décidé à l'unanimité de soumettre des questionnaires aux Ministres des Affaires Etrangères aussi bien qu'aux Mouvements de libération, et de se rendre ensuite à Dar-es-Salaam afin d'examiner sur place le fonctionnement même du Comité de libération et de ses divers organes.

Le Comité a ensuite désigné un sous-comité de trois membres composé de l'Ethiopie, du Maroc et du Sierra Leone qu'il a chargé d'établir les deux projets de questionnaires. Le 25 février, le Comité a examiné les deux projets de questionnaires dont il a saisi le sous-comité de rédaction, et après y avoir apporté les amendements nécessaires, il a adopté les deux questionnaires qu'on trouvera joints à l'annexe A et B du présent rapport. Après en avoir terminé avec la première phase de ses travaux, le Comité des Sept a suspendu ses débats le mercredi 27 février 1970.

Enfin, comme suite à la décision du Comité de se rendre à Dar-es-Salaam pour consulter les dirigeants des Mouvements de libération et de retourner à Addis-Abéba pour compléter son rapport, le Secrétariat général a soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil des Ministres un projet de crédits à cet effet.

1970-02

Progress report on the work of the Committee of Seven appointed to conduct a study on the mandate, structure and composition of the Liberation Committee

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7510>

Downloaded from African Union Common Repository